

RELEVÉ DE DECISIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 MARS 2025

Présents : A ORSINI- F ARRIGHI- TH CAMBON- V CERUTTI- M CESARI- PH GHIONGA-A GRIMALDI- E GRISCELLI- M LUCIANI PACINI- MJ MALLERONI- ST MEZZADRI- D PIFERINI-X POLI- N PULICANI- T RINIERI- V SELVINI-

Représentés : AF BERNARDINI pouvoir à TH CAMBON- CH FRANCESCHINI pouvoir à A GRIMALDI- JT GRISCELLI pouvoir à ST MEZZADRI- A NICOLINI pouvoir à PH GHIONGA- JF ORSATELLI pouvoir à X POLI- JM RODRIGUEZ pouvoir à F ARRIGHI- L SANSONETTI pouvoir à D PIFERINI- M SIMEONI pouvoir à V CERUTTI- PH SINDALI pouvoir à A ORSINI-

Absents : V BORROMEI – B COSTA- CH PERALDI-

I/-COMPTE FINANCIER UNIQUE

Budget général :

PH GHIONGA, vice-président délégué aux finances : détaille le document de présentation du CFU soulignant le chapitre 65 qui concerne notamment la gestion des déchets, à l'appui du RPQS.

F ARRIGHI : formule les mêmes remarques que lors des précédents documents budgétaires, à savoir l'absence d'un projet global d'investissements.

Note le grand écart entre les dépenses d'investissement réalisées et les recettes et s'interroge sur la non réalisation de ces dernières, voulant savoir s'il s'agit de dépenses réalisées sur des fonds propres ou d'un retard de versement des aides.

Souligne à nouveau le faible taux de réalisations et remarque que certains projets ne se terminent pas comme celui du Verghellu par exemple

Le Président : répond que les marges de manœuvre sont limitées et que les dossiers prioritaires sont ceux qui offrent un service réel à la population et notamment ceux qui concernent les déchets.

TH CAMBON : partage l'analyse de F ARRIGHI et selon lui les subventions ne sont pas réellement recherchées.

PH GHIONGA : répond qu'il attend les propositions des maires notamment.

F ARRIGHI : répond qu'il a plusieurs fois demandé la tenue d'une conférence des maires préalable à la préparation du budget.

A ORSINI : indique que très peu de maires étaient présents à la réunion de travail sur le développement des activités économiques

M CESARI : constate également qu'il n'y a pas de concertation entre la 4C et les communes. Evoque le dossier d'extension du réseau d'assainissement de sa commune jamais étudié par la 4C, alors qu'il est important pour pouvoir développer l'offre de logements et partant de là l'avenir de l'école.

Annonce que dorénavant il s'abstiendra sur tous les dossiers où il doit y avoir un vote.

Le Président : évoque le problème foncier non réglé qui empêche d'aller plus avant dans ce projet.

PH GHIONGA : selon lui Corté doit être favorisé puisque le contribuable cortenais participe largement fiscalement à la 4C.

E GRISCELLI : lui demande si cela est une injonction à se taire.

V SELVINI : répond combien « coûte » Corte ? et se demande où est l'intérêt communautaire

M CESARI : demande à PH GHIONGA s'il ne veut que des élus « soumis » ?

TH CAMBON : expose également son projet d'extension des réseaux d'assainissement non considéré par la 4C et qui concerne une quarantaine d'habitations.

Souhaite également la tenue d'une conférence des maires.

DECISIONS

Votants : 25. Pour : 21. Contre : 02. Abstentions : 01.

Budget assainissement :

PH GHIONGA : reprend là aussi le document de présentation avec la lecture des RPQS

E GRISCELLI : interroge sur l'avancement du dossier STEU de Rospigliani

Le Président : répond qu'une récente réunion avec le Maire a permis de faire le point et qu'il reste, dans ce dossier également, un problème foncier à résoudre.

DECISIONS

Votants : 25. Pour 21. Contre 01. Abstentions : 02.

II/- RPQS

Après chacune des présentations les décisions ont été :

RPQS DECHETS :

DECISIONS : Votants : 25. Pour : 24. Contre 00. Abstention : 01.

RPQS ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

DECISIONS : Votants 25. Pour : 24. Contre : 00. Abstention : 01.

III/- RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Budget général :

PH GHIONGA : expose les grandes lignes du document, citant le projet de loi de finances et ses répercussions sur les collectivités et détaillant notamment la partie relative à la 4C et à la gestion des déchets.

Budget assainissement :

PH GHIONGA : souligne que c'est un budget contraint avec des investissements lourds et des coûts de fonctionnement importants.

Indique que le transfert de la compétence « Eau » ne sera plus de manière obligatoire.

M LUCIANI PACINI : précise que l'étude sera suspendue au motif de « l'intérêt général » et des pénalités à verser au bureau d'études.

IV/- PLANS DE FINANCEMENTS :

TRAVAUX RESEAU ASSAINISSEMENT COLLECTIF BAGNA modifie délibération initiale

Montant HT 330 000€ TTC 366856.67€

Agence de l'Eau Collectivité de Corse 90% du HT soit 297 000.00

4C 10% du HT et TVA soit : 69 859.67

ACQUISITION D'UN VEHICULE UTILITAIRE

Montant HT 21 250€ TTC 25 500€

Collectivité de Corse (DQ) 75% du HT, soit : 15 937.50€

4C 25% du HT et TVA soit : 9 562.50€

DIAGNOSTIC ET SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE RIVENTOSA CASANOVA ST PIERRE DE VENACO ET POGGIO DE VENACO.

Le Président : précise qu'il s'agit d'une production réglementaire demandée par la DDT.

Montant HT 59 600€ TTC 71 520.00€

Agence de l'Eau / Collectivité de Corse : 90% du HT soit 53 640.00€

4C 10% du HT et TVA, soit : 17 880.00€

V/- CONVENTIONS :

Convention avec la régie de l'eau Cort'Acqua :

F ARRIGHI : demande comment la facturation par la régie et au profit de la 4C

Le Président : explique que la régie se charge de facturer et relancer les abonnés de Corté pour la partie assainissement et reverse cette recette à la 4C, jusque-là sans contrepartie financière, la CRC en ayant fait l'observation.

Convention avec l'association CIP

Le Président : indique qu'il s'agit d'un partenariat utile pour la gestion des composteurs partagés avec un volet social l'association étant également une entreprise d'insertion

VII/- REFORME DE LA PROTECTION SOCIALE- MANDAT AU CENTRE DE GESTION

Le Président : expose qu'il convient de donner mandat au CDG2B pour l'autoriser à lancer une consultation visant à conclure une convention de participation pour la couverture du risque « prévoyance ».

A l'issue les collectivités resteront libres d'y adhérer ou pas.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures 30.